

Délibération 3.02
Débat d'orientation budgétaire 2022

Intervention de Laurent JACQUES

1,1 millions d'euros.

Ce chiffre correspond à l'économie que le Département réalise chaque année sur le dos de nos concitoyens les plus démunis.

En effet, si l'on se penche quelques années en arrière, on constate que la somme consacrée au Fonds de Solidarité pour le Logement était de 7,7 millions d'euros. Elle n'est plus que de 6,6 millions désormais. Il est grand temps de reconsidérer cette position.

Plus que jamais, nos administrés ont besoin de nous. Même si l'on nous annonce une reprise à faire pâlir d'envie les plus anciens d'entre nous, la réalité du terrain est bien différente. La baisse du pouvoir d'achat est frappante.

Combien de nos concitoyens doivent aujourd'hui choisir entre remplir le frigo, faire le plein de la voiture ou payer la facture de chauffage ? Ils en arrivent même à renoncer à certains soins.

Ce ne sont pas les mesurette décidées par l'État ou les coups de pub de quelques enseignes sur les prix de certains produits qui y changeront quelque chose. C'est à nous que nos administrés s'adressent désormais.

Il est de notre devoir de renforcer l'aide, ou tout du moins de la porter au niveau connu il y a quelques années, pour faire face à cette situation.

Et ce n'est pas tout. Inscire une somme, c'est une chose, la rendre accessible en est une autre.

Le règlement adopté par notre institution en 2019 est ubuesque. Savez-vous quel est le reste à vivre maximum admis pour prétendre au FSL ?

120 euros par mois et par personne.

Oui, vous avez bien entendu. Si vous avez plus de 4 euros par jour pour vous nourrir, vous vêtir, acheter les produits de première nécessité, inutile de déposer un dossier.

Qui parmi nous est capable de vivre, ou même de survivre avec si peu ?

Le pire est que ce système pénalise les personnes les plus responsables. J'ai en tête le cas d'un Tréportais venu récemment en mairie avec une facture d'énergie impayée de 500 euros. Cette personne veille à réduire la moindre de ses dépenses, baisse le chauffage au maximum, se contente du téléphone le plus modeste avec un forfait à 10 euros et n'a pas d'accès internet. Son reste à vivre est de 137 euros par mois. Résultat : dossier refusé !

S'il avait su, il n'aurait pas dû se priver autant. Il faut changer les règles quand, et c'est le cas ici, elles sont aberrantes.

Le Département ne doit pas rester sourd aux appels de détresse qui nous sont envoyés quotidiennement. Le Département se doit d'être le maillon fort dans le domaine des solidarités. C'est cela que l'on attend de nous tous.